

# COMPTRE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

**PRESENTS** : Josiane ROUCHUT - Paul BARGET - Nicole BERGER – Louis CAUCHY – Claudine DEHAYS - Yves PAUZAT - Claudine GIRAUD - Frédéric LEMARCHAND - Carole DUCHE NARBONNE - Olivier GRANDJEAN – Julien DEMNET - Déborah DAVID - Magalie LENOIR – Patrice LAVERNHE – Sylvain MAGADOUX

Séance ouverte à 20 H 30

La séance est enregistrée en audio.

Mme Claudine GIRAUD est désignée secrétaire de séance.

Adoption des procès-verbaux des réunions des 30 juin et 10 juillet : 15 voix pour

## **AVENANTS DES ENTREPRISES AU MARCHÉ BOUCHERIE / SALON D'ESTHETIQUE**

Suite aux remarques de la Direction des Services Vétérinaires et aux adaptations à réaliser au vu de l'avancement des travaux, Madame le maire propose les avenants suivants :

ENTREPRISE	MONTANT AVENANT HT	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ HT	TRAVAUX MODIFICATIFS
EDIBAT – Lot n° 1 Gros œuvre	5 378,57	<b>129 218,26</b>	<b>Travaux en moins-value :</b> Suppression d'un conduit de fumée en boisseaux de terre cuite et régule de prix suite erreur devis <b>Travaux en plus-value :</b> Sortie en toiture, maçonnerie cage d'escalier R+1, modification linteau local carcasses, passage de réseaux pour rejet plonge
BRANDY VERANDA Lot n° 2 Serrurerie aluminium	-4 385,00	<b>26 869,00</b>	Suppression d'un portillon de garde-corps et d'une main courante
BETIC – Lot n° 3 Courant fort et faible	2 619,40	<b>30 619,40</b>	Complément armoire boucherie Prises de courant et lignes supplémentaires Lumières Led supplémentaires Bloc de secours et hublot à détection
NMPC – Lot n° 4 Plomberie Ventilation	1 523,87	<b>20 988,18</b>	<b>Travaux en moins-value :</b> suppression d'une douche cabine, d'un meuble évier, d'un lave-mains et d'un appareil chauffant. <b>Travaux en plus-value :</b> ajout de clapets coupe-feu, lavabo, ballon d'eau chaude, centrale de désinfection, reprise des alimentations et des évacuations.
AVS – Lot n° 5 Cloison, Menuiserie, faux plafond	-831,98	<b>24 981,17</b>	<b>Travaux en moins-value :</b> faux plafond hydrofuge, bloc porte, châssis fixe vitré <b>Travaux en plus-value :</b> réalisation de coffrages, doublage mur pour coffret électrique

ISONEO - Lot n° 8 Chambre froide	7 346,70	<b>30 632,45</b>	<b>Travaux en moins-value</b> : panneaux isothermes Ht 2800mm Lg 1960 mm et 2720 mm <b>Travaux en plus-value</b> : panneaux isothermes Ht 2500mm Lg de 1540 à 3280 mm, plinthes de sol PVC, portes isothermes pivotantes et coulissantes, trappes d'accès plafond, vitrage sécuritaire, habillage portes extérieures
TOUT POUR LE FROID Lot n° 9 Production de froid	3 085,00	<b>18 690,00</b>	<b>Travaux en plus-value</b> : Condenseurs à air, évaporateurs, liaisons frigorifiques, afficheurs de température dans chaque chambre, régulation électronique
TOUT POUR LE FROID Lot n° 10 Equipements techniques	-817,00	<b>30 488,00</b>	<b>Travaux en moins-value</b> : 1 fourneau électrique 4 plaques, 1 four électrique 10 niveaux, 1 hotte <b>Travaux en plus-value</b> : 3 lave-mains, 1 plonge 2 bacs, 1 rôtissoire à hotte intégrée

Le nouveau montant du marché s'élève à 330 459,21 € HT, et reste inférieur à l'estimation de la maîtrise d'œuvre au stade de l'APD soit 335 500 € HT.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

### **AVENANT MAITRISE D'OEUVRE AU MARCHE BOUCHERIE / SALON D'ESTHETIQUE**

Madame le maire rappelle au conseil municipal le montant initial de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'in bâtiment à usage de boucherie et de salon d'esthétique qui s'élevait à 25 720 € HT

Elle présente alors l'avenant suivant : substituer au coût prévisionnel initial le coût définitif et donc actualiser en conséquence le montant des rémunérations de la maîtrise d'œuvre (ERCB Architecture) dans le respect des dispositions des articles 4 à 9 du CCAP et ce, suite aux adaptations du projet résultant des adaptations du programme demandées par le maître d'ouvrage.

Montant de l'avenant n° 1 : 7 150,00 € HT

Nouveau montant du marché : **32 870,00 € HT**

⇒ **Vote : 15 voix pour**

### **SERVICE TVA LOTISSEMENT DU BOURG**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que :

- Les dernières écritures comptables des sections de fonctionnement et d'investissement du budget du lotissement du bourg, aussi bien en recettes qu'en dépenses ont été passées et validées sur l'exercice 2019
- Le dernier compte de gestion et le dernier compte administratif du budget du lotissement du bourg de l'année 2019 ont été votés lors de la séance du 25 février 2020.

A ce titre, il n'y a plus lieu de conserver le « service TVA » pour ce budget.

Madame le maire demande donc au conseil municipal d'entériner la résiliation de ce service TVA.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

## **AMORTISSEMENT PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 13 mars 2019 le conseil municipal a délibéré sur la convention « Projet Urbain Partenarial » entre la commune et les consorts Roudaud, pour les travaux d'extension des réseaux d'électricité et d'assainissement, ces derniers réalisés sous la Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes de Noblat compétente en la matière. Le montant des travaux s'élevait à 28 478,75 € H.T.

Le paiement de ces travaux a été imputé à l'article budgétaire 2041512, compte d'immobilisations incorporelles qui engendre un amortissement.

Madame le maire propose donc au conseil municipal d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

## **COTISATION SIPRAD 2020**

Pour l'année 2020, pas de changement pour la cotisation au Syndicat Intercommunal de Portage des Repas à Domicile, qui est toujours à 0.35 € par habitant. Le montant pour la commune est de 458,15 € : 0,35 € x 1309 habitants (population DGF).

⇒ **Vote : 15 voix pour**

## **COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – NOMINATION D'UN DELEGUE**

Lors de sa séance du 22 juillet 2020, le conseil communautaire de la communauté de communes de Noblat a constitué la commission d'évaluation des charges transférées, en rappelant que chaque commune membre doit disposer d'un représentant au sein de la commission, issu de son conseil municipal, à l'exception de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat qui sera représentée par deux membres.

La commission sera donc constituée de 13 membres.

Madame le Maire se propose de représenter la commune de Saint-Paul à cette commission.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

## **PRIME COVID 19**

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19, Madame le Maire propose d'allouer une prime aux agents présents pendant le confinement, qui ont assuré la continuité des services publics : accueil de la population, entretien des réseaux d'assainissement et de voirie, entretien des bâtiments, accueil périscolaire des enfants de soignants, ouverture de l'agence postale communale...

L'enveloppe totale, qui sera répartie entre les agents par arrêté du maire, s'élève à 3 210 €.

⇒ **Vote : 15 voix pour**

## **DEMANDE DE SUBVENTION CTD**

Madame le Maire propose de déposer au titre de la programmation 2021, et suite à un programme de voirie établi avec l'ATEC 87, les demandes suivantes :

- VC 47 : « route du moulin à tan » pour un montant de 4 385,00 € H.T.
- VC 42 – partie A : « La Boissière » de la VC 38 vers la voie privée pour un montant de 7 945,00 € H.T.
- VC 42 – partie B : « La Boissière » de l'intersection de la voie privée à la maison avec l'allée bétonnée pour un montant de 5 610,00 € H.T.
- VC 10 : de la rue du Tralor à la rue de l'étang pour un montant de 43 915,00 € H.T.

**Coût total des 4 voies : 61 855,00 € H.T.**, sachant que le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 40%

⇒ **Vote : 15 voix pour**

### **CONVENTION DE DROIT D'USAGE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT MIXTE DORSAL**

Madame le Maire donne lecture des grandes lignes de la convention entre la commune de Saint-Paul et le Syndicat mixte Dorsal dans le cadre de l'implantation sur le territoire de la commune d'équipements nécessaires au réseau de communications électroniques (fibre)

- Les parcelles concernées sont les parcelles A 701a et A 701b ;
- Etablissement à demeure d'un site technique NRO (Nœud de Raccordement Optique) d'une surface de 12 m<sup>2</sup> au sol avec garantie d'accès en continu à des fins d'exploitation ;
- Etablissement d'équipements souterrains à demeure sur une bande de 0,5 mètres de large, sur une longueur d'environ 238 mètres et une profondeur d'au moins 0,6 mètres ;

⇒ **Vote : 15 voix pour**

### **COMMISSIONS MUNICIPALES**

#### **La Commission d'Appel d'Offres**

C'est la seule commission obligatoire dont la composition est réglementée : la proportionnalité est obligatoire, le maire ou son représentant préside d'office avec 3 conseillers municipaux titulaires et 3 conseillers municipaux suppléants pour chaque membre titulaire (un suppléant ne peut représenter que le membre titulaire qui lui est rattaché).

#### ***Proposition :***

Présidence : ROUCHUT Josiane ou BARGET Paul

Membres titulaires :

1. CAUCHY Louis
2. BERGER Nicole
3. LAVERNHE Patrice

Membres suppléants :

1. LENOIR Magalie
2. GRANDJEAN Olivier
3. MAGADOUX Sylvain

⇒ **Vote : 15 voix pour**

### Les autres commissions :

- Le maire est automatiquement président de toutes les commissions
- Un des membres est vice-président et, de fait, gère la commission
- La proportionnalité doit être respectée

<b>COMMISSIONS</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>Scolaire</b>	Claudine DEHAYS Déborah DAVID Carole DUCHE-NARBONNE Julien DEMNET Patrice LAVERNHE
<b>Finances</b>	Nicole BERGER Magalie LENOIR Julien DEMNET Patrice LAVERNHE
<b>Voirie</b>	Paul BARGET Frédéric LEMARCHAND Olivier GRANDJEAN Sylvain MAGADOUX
<b>Lien social</b>	Nicole BERGER Claudine GIRAUD Louis CAUCHY Frédéric LEMARCHAND Yves PAUZAT Déborah DAVID Carole DUCHE-NARBONNE Patrice LAVERNHE
<b>Sport et culture</b>	Carole DUCHE-NARBONNE Claudine DEHAYS Claudine GIRAUD Julien DEMNET Magalie LENOIR Nicole BERGER Sylvain MAGADOUX
<b>Cimetière</b>	Claudine GIRAUD Frédéric LEMARCHAND Yves PAUZAT Paul BARGET

⇒ **Vote : 15 voix pour**

### QUESTIONS DIVERSES

- Le Relais Infos Services (RIS) interviendra les 12,13 et 14 octobre pour l'entretien du cimetière.
- Dans le cadre de « La Culture au Grand Jour » proposée et organisée par le Conseil départemental, la commune accueillera dans la salle des fêtes un spectacle le 22 novembre dans le respect des mesures sanitaires liées au Covid-19. La réglementation pour les spectacles est fixée à « la moitié de la capacité d'accueil de la salle » soit pour Saint-Paul environ 200 personnes.
- Les présidents d'associations ont été réunis afin de leur présenter le protocole Covid-19 lié à l'occupation des salles municipales (fiche suivi sanitaire notamment) ; l'association Saint-Paul Gym a pu reprendre ses activités avec un protocole spécifique de la Fédération d'Education Physique et Gymnastique Volontaire. Un arrêté préfectoral, actuellement en

vigueur, prévoit que « les réunions et les rassemblements familiaux ou festifs réunissant plus de 30 personnes sont interdits dans les établissements recevant du public, qu'ils soient permanents ou temporaires, tels que tentes, chapiteaux et structures ».

- L'association Foot Sud est autorisée à reprendre les entraînements mais ne disposera pas des vestiaires qui sont réservés en tant que base logistique pour les tests de dépistage.
- Conduites d'eau : les travaux prévus par le SIAEP pour 2021 sont sur les secteurs de Nontyon, La Pomélie, la Briderie et la grosse conduite sur la RD 12, de Saint-Bonnet-Briance à Saint-Paul.
- Adressage : les panneaux et numéros de rue ont été livrés. Les habitants se verront attribuer leur numéro et leur certificat d'adressage au fil de l'implantation des panneaux. Les plans avec les nouvelles adresses ont été transmis au cadastre.
- Après-midi Tisane (1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois) : au vu de l'épidémie Covid-19 en cours, cette activité a été annulée ; au regard des demandes une réflexion s'est engagée pour savoir comment relancer cette « après-midi » récréative.
- L'association ADPAD a repris les ateliers les mercredis après-midi, avec son propre protocole sanitaire.

La séance est levée à 21H26.